



UNIVERSITÉ DE LA COPROPRIÉTÉ UNIS

INVITATION
Jeudi 18 avril 2019
de 17h à 20h

Atelier 2
Le syndicat des
copropriétaires et
l'assemblée générale :
ce que la loi ELAN va changer



Mieux vivre l'immobilier

ATELIER 2 :

LE SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Jeudi 18 avril 2019 de 17h à 19h, suivi d'un cocktail dinatoire jusqu'à 20h
Institut Supérieur Européen de Gestion (ISEG) : 4 rue du Dôme - 67000 Strasbourg

1. Le syndicat de copropriétaires

- Rôle et fonctionnement (rappel)
- Prise d'effet du statut de la copropriété (Loi ELAN) art.207
- Définition du lot de copropriété et du lot transitoire (Loi ELAN) art.206
- Parties communes spéciales et parties communes à jouissance privative (Loi ELAN art.209)
- Liste complète des parties communes et droits accessoires (Loi ELAN art.208)
- L'accès du syndicat à certaines informations
- Contenu minimal de l'extranet (Loi ELAN art.205)

2. L'assemblée générale des copropriétaires

- Principes généraux de fonctionnement
- Rôle de l'assemblée
- Représentation des copropriétaires
- Représentativité. Modifications relatives aux mandats en assemblée générale (Loi ELAN art.211)
- Forme d'envoi de la convocation, point sur les avancées de la convocation électronique

3. La tenue de l'assemblée générale

- Lieu de réunion
- Participation à l'assemblée générale – Vote par correspondance (Loi ELAN)
- Participation à l'assemblée générale par visio-conférence (Loi ELAN art.211)
- Fonds de travaux et parties communes spéciales (Loi ELAN art 204)
- Majorité pour les travaux de rénovation énergétiques (Loi ELAN art.212)

- Vote de la proposition de la fibre optique (Loi ELAN)
- Procès-verbal : Délai de prescription et de notification du procès-verbal d'assemblée générale.(Loi ELAN Art.213)
- Gestion des contentieux : Exigibilité des provisions et sanctions à l'encontre des copropriétaires (Loi Elan art.210)

4. Autres modifications législatives relatives à la loi ELAN impactant la copropriété

- **Comité Scientifique :**
des personnalités de renom et des professionnels experts dans les domaines juridique et économique, ont élaboré les thèmes et les contenus.
- **Intervenant extérieur :**
Eric Sander, Maître de conférences associé à la Faculté de Droit, de Sciences politiques et de Gestion de l'Université de Strasbourg
Secrétaire Général de l'Institut du Droit Local alsacien-mosellan
Co-Directeur du Master 2 Droit notarial et immobilier, et du Diplôme Supérieur du Notariat
- **Intervenant UNIS :**
Catherine DOS, Présidente du pôle UNIS ALSACE
- **Prochains ateliers :**
 - **Atelier 3 :** Charges, décompte de charges et rémunération du syndic.
 - **Atelier 4 :** Les travaux sur les immeubles soumis au statut de la copropriété.



UNIVERSITÉ DE LA COPROPRIÉTÉ

L'UNIS, Union des Syndicats de l'immobilier, est une organisation qui fédère des professionnels de l'immobilier, parmi lesquels les syndicats de copropriété. L'Université de la Copropriété est une illustration de la volonté des professionnels de l'UNIS d'aller à la rencontre des consommateurs pour « Mieux vivre l'immobilier ».

Organisée depuis 2010, l'Université de la Copropriété permet aux copropriétaires, notamment ceux qui siègent aux conseils syndicaux, de s'informer et de se former. « Mieux comprendre pour mieux s'entendre », tel est l'objectif poursuivi par cette formation complète découpée en ateliers.

En votre qualité de client de notre cabinet, et conscients de votre implication et de votre intérêt pour ce qui touche à la copropriété, nous vous avons sélectionné afin de participer à cette formation totalement gratuite proposée par l'UNIS.

Ce cycle de formation se déroule sous forme de demi-journées, permettant ainsi un tour d'horizon exhaustif des sujets spécifiques à la copropriété et au rôle du copropriétaire et s'adresse tout particulièrement aux membres du conseil syndical.

Nous comptons vivement sur votre participation et vous remercions de nous confirmer votre venue en vous inscrivant sur internet (unis-immo.fr) ou en nous retournant ce bulletin d'inscription.



Mieux vivre l'immobilier



BULLETIN D'INSCRIPTION

ATELIER 2 : LE SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES ET L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE

L'atelier aura lieu le jeudi 18 avril 2019, de 17h à 19h et sera suivi d'un cocktail jusqu'à 20h.

Institut Supérieur Européen de Gestion (ISEG)

4, rue du Dôme - 67 000 STRASBOURG

Le nombre de places étant limité, merci de vous inscrire avant le 14 avril 2019.

Participant 1

Participant 2

Mme / Mr :

Prénom :

Nom :

Adresse 1 :

Adresse 2 :

Code postal :

Ville :

e-mail :

- J'accepte de recevoir des informations de l'UNIS
- Assistera à l'Université de la Copropriété

- J'accepte de recevoir des informations de l'UNIS
- Assistera à l'Université de la Copropriété

Merci de retourner votre invitation à :

RETOURNER À L'UNIS :
Union des Syndicats de l'Immobilier
15, rue Chateaubriand, 75008 Paris
Tél : 01 55 32 01 00
universite@unis-immo.fr



Mieux vivre l'immobilier

Tél. : 01 55 32 01 00
UNIS - 15, rue Chateaubriand, 75008 Paris
www.unis-immo.fr